

## Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Annick Morin, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Daniel Bruand, Maurice Osig, Eric Gallois, Marie-Claude Aubey, Catherine Le Bec-Lesage, Marie-Charlotte Verhulst, Cédric Harry.

Absents excusés : Isabelle Rosse et Alain Goyon

Isabelle Rosse a donné pouvoir à Stéphane Hamon et Alain Goyon a donné pouvoir à Daniel Bruand.

Date de convocation : 25 juin 2021

Date d'affichage : 10 juillet 2021

Marie Charlotte Verhulst a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter l'adhésion 2021 au CAUE du Loiret à l'ordre du jour ; celle-ci étant arrivée après la transmission de la convocation.

Le Conseil Municipal accepte ce rajout.

### N°040/2021

#### DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT DE CHUELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour corriger le budget primitif du service assainissement.

Il propose de prendre la décision modificative suivante :

| Libellés                               | Dépenses |                     | Recettes |                     |
|--|----------|---------------------|----------|---------------------|
|  | Article  | Montant             | Article  | Montant             |
| Virement à la section d'investissement | 023      | - 2.000,00 €        |          |                     |
| Entretien autres                       | 61528    | + 10.000,00 €       |          |                     |
| Subvention d'exploitation              |          |                     | 740      | + 8.000,00 €        |
| <b>Section Fonctionnement</b>          |          | <b>+ 8.000,00 €</b> |          | <b>+ 8.000,00 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de modifier le budget assainissement par la décision modificative suivante :

| Libellés                               | Dépenses |                     | Recettes |                     |
|--|----------|---------------------|----------|---------------------|
|  | Article  | Montant             | Article  | Montant             |
| Virement à la section d'investissement | 023      | - 2.000,00 €        |          |                     |
| Entretien autres                       | 61528    | + 10.000,00 €       |          |                     |
| Subvention d'exploitation              |          |                     | 740      | + 8.000,00 €        |
| <b>Section Fonctionnement</b>          |          | <b>+ 8.000,00 €</b> |          | <b>+ 8.000,00 €</b> |

#### **N°041/2021**

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DU TERRAIN 56 ROUTE DE CHATEAU-RENARD**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la facture d'entretien du terrain 56 Route de Château-Renard de l'entreprise Perret pour un montant de 480,00 €. Il indique que ce terrain fait partie d'une succession et que le mandataire nous a demandé de transmettre la facture chez Maître Gaume à Courtenay où la succession est en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de cette facture à la succession concernée.

Un titre de 480,00€ sera établi au nom de la succession et envoyé à l'étude Gaume à Courtenay.

#### **N°042/2021**

### **REMBOURSEMENT SINISTRE TERRAIN DE BOULES**

Monsieur le Maire indique que des dégradations ont été faites volontairement sur la couverture de l'abri du terrain de boules. Les 4 jeunes concernés ont reconnu les faits et le devis de réparation s'élève à 2800,00 €.

M. le Maire propose de demander le remboursement de la facture aux 4 familles concernées soit 700,00€ par famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de la facture de 2800,00€ aux auteurs des dégradations à hauteur de 700,00€ par famille.

#### **N°043/2021**

### **TARIF REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Elite prestataire de la livraison des repas de la cantine scolaire a décidé, compte tenu de la crise sanitaire, de ne pas augmenter ses tarifs à la rentrée de septembre 2021.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année dernière à savoir :

- Tarif repas enfant : 3,50 €
- Tarif repas adulte : 4,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir, à la rentrée de septembre 2021

- le prix du repas enfant à la somme de 3,50 €
- le prix du repas adulte à la somme de 4,50 €

#### **N°044/2021**

### **ADHESION 2021 AU C.A.U.E. DU LOIRET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la cotisation 2021 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Loiret (C.A.U.E.) de 0,15€ par habitant ce qui représente la somme de 180,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au C.A.U.E. du LOIRET pour l'année 2021.

Les crédits seront pris à l'article 6281 du budget primitif 2021.

**N°045/2021**  
**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE LA 3CBO**

Vu l’article 1609 nonies – IV du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la 3CBO en date du 18 mai 2021 relatif à la révision libre des attributions de compensations afférentes aux frais de gestion, à l’urbanisme, à l’habitat, à la piscine de Château-Renard, au gymnase de Triguères, à la GEMAPI et aux réductions des attributions compensation des communes de Saint-Hilaire-Les-Andresis et de La Selle-sur-le-Bied en raison de leur potentiel financier ;

Vu l’exposé présenté ;

Considérant qu’il appartient aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes d’approuver, à la majorité qualifiée des membres (2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié des conseillers municipaux de ces communes représentant les 2/3 de la population totale), le rapport de la CLECT du 18 mai 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité

- Approuve le rapport de la CLECT du 18 mai 2021 tel qu’annexé à la présente délibération ;
- Valide la révision des attributions de compensation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

### **TRAVAUX**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux de sécurisation des écoles auront lieu début août.
- Les travaux de voirie devant l’école seront faits cet été.
- La démolition du bâtiment en face la mairie débutera au cours du mois de juillet.
- Le remplacement des barrières Route de Douchy est en attente du passage de l’expert des assurances au mois de juillet.

### **DIVERS**

Monsieur le Maire présente l’idée d’une mutualisation du feu d’artifice du 14 juillet avec les communes de la-Selle-en-Hermoy et de St-Firmin-des-Bois. Les membres du Conseil étant favorables, la discussion va pouvoir continuer avec les maires concernés.

Monsieur le Maire indique que 3 associations ont remercié la commune pour le versement de la subvention 2021.

### **TOUR DE TABLE**

#### **Annick MORIN**

- Informe de la vente de 3 bureaux et de 3 chaises pour un total de 100,00€.
- Explique qu’elle a fait une étude sur le coût de la location du photocopieur et informe que l’achat du même photocopieur avec un contrat de maintenance nous coûterait moins cher. Il faut attendre 2023 que notre contrat arrive à échéance.

#### **Martial PINON**

- Informe du broyage des fossés de la Boulassière et des Trente Arpents.
- Convie la commission travaux à se réunir samedi 10 juillet pour faire le tour de la commune.

**Marie-Charlotte VERHULST**

- Déploire l'insuffisance d'informations sur le centre aéré organisé à Chuelles au mois de juillet.
- Indique avoir encore subi une inondation lors des fortes pluies mais sans conséquences matérielles.

**Maurice OSIG**

- Demande des informations sur la fibre et M. Hamon lui indique que les travaux devraient reprendre en septembre ; l'installation de poteaux est programmée pour cette période.
- Indique que des mini-coupures EDF sont très fréquentes, ce qui peut poser des problèmes au niveau des électroménagers.
- Informe de problèmes d'inondations suite au non-curage des fossés. La commission travaux se déplacera samedi pour trouver une solution.

**Eric GALLOIS**

- Souhaite que le dossier concernant l'aménagement du terrain situé face à la mairie qu'il a transmis à M. le Maire soit envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.

**Daniel BRUANT**

- Informe le Conseil que le Syndicat de la Cléry a vendu le site de la Bissaugerie.
- Indique que les travaux à la Boulassière et à la Bardinerie seront exécutés à l'automne.
- Explique que le château d'eau de Chuelles va connaître des travaux de rénovation et de mise en sécurité mais pour l'instant sans date précise de commencement. Pendant ces travaux le château d'eau de la-Selle-en-Hermoy prendra le relais.
- Souhaiterait que le programme défense incendie soit revu en fonction des coûts et que la priorité soit donnée aux bornes à incendie.

**Catherine LE-BEC LESAGE et Martine DIEUDONNE DE CARFORT**

- Signalent la dégradation des bas-côtés de la voie de la Bissaugerie suite à l'intervention de la société Vermillon. M. Pinon leur propose de s'occuper de l'affaire.

**Roland VONNET**

- Explique que les travaux sur l'antenne pour la téléphonie mobile touchent bientôt à leur fin.
- Indique que les abonnés SFR ont été en difficulté.
- Informe que le festival Territoir'arts a connu une fréquentation mitigée mais que les auteurs étaient quand même satisfaits.